

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme suivant :
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'agriculture d'Angers

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure des agricultures ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 septembre 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École supérieure des agricultures mentionné ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 septembre 2024.

Le vice-président,
Fabrice LOSSON

